

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/067

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES, P. REY

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS

Secrétaire : Josiane LEFORT

## OBJET: LOCATIONS DU GYMNAZ COMMUNAL: ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATIONS POUR 2026

Madame Josiane LEFORT, Maire-Adjoint en charge des associations et de la gestion des salles communales rappelle à l'assemblée délibérante la grille tarifaire de location du gymnase, et propose le maintien des tarifs comme suit :

Temps d'occupation	Associations de la Commune	Demandeurs privés de la commune	Demandeurs/Associations à titre professionnel hors Communes
1 heure	gratuité	7 €	10 €
½ journée	gratuité	15 €	30€
journée	gratuité	30 €	50 €
CAUTION		150 €	150 €

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'**unanimité des votants** :

**DECIDE** le maintien des tarifs de location du gymnase applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 tels que rappelés ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de locations lors des prochaines demandes de location et tout document s'y afférent.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC  
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Josiane LEFORT

Le Maire,

Dominique CHAMBON



Affichée le : 08/12/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 08/12/2025

Le Maire, Dominique CHAMBON



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20251204-2025067-DE  
Reçu le 08/12/2025